

*Les subsides*

pas connu pour être un fervent partisan du NPD, a recommandé cette approche de préférence à des restrictions des dépenses publiques.

Je voudrais poursuivre en abordant des points précis de la résolution que nous étudions aujourd'hui, la création d'emplois et les programmes de formation professionnelle. Au NPD, nous estimons que ces efforts doivent être précisément axés sur les femmes. Nous ne pensons pas que les lois de la nature favorisent les femmes en la matière. La négligence dont les femmes sont l'objet n'est que l'expression du maintien du statu quo. Les femmes sont actuellement désavantagées sur le marché du travail et, si elles ne disposent pas de moyens précis d'intervention, leur handicap va se maintenir. C'est pourquoi nous recommandons que dans les programmes de formation professionnelle financés par l'État et parrainés par le gouvernement, 50 p. 100 des places soient accordées à des femmes. Les jeunes, hommes et femmes, arrivent sur le marché du travail en nombre à peu près égal, et les femmes devraient donc obtenir la moitié des places de formation professionnelle. En matière de projets de création d'emplois financés par l'État, les femmes représentent à peu près 42 p. 100 de la population active, pourcentage d'ailleurs en augmentation, et l'on devrait donc leur réserver le même pourcentage d'emplois. Ce n'est que justice. Malheureusement, jusqu'à présent nous avons vu le gouvernement s'en tenir au point de vue—et je regrette de devoir dire que c'était aussi celui du précédent gouvernement—que les vrais emplois sont des emplois d'hommes. Le travail de construction qui débouche sur un objet physique quelconque, qu'il s'agisse de construire un pont ou n'importe quoi, est plus un emploi à part entière que l'emploi de service d'une femme qui donne des soins dans un dispensaire ou comme infirmière, ou qui travaille dans un service pédagogique. Le travail des femmes dans la société n'est pas autant valorisé ni pris en ligne de compte dans les programmes de création d'emplois. On peut penser que le fait de préférer des projets créateurs d'investissements plutôt que de main-d'œuvre est une entreprise objective, mais il n'en est rien, car on donne ainsi du travail aux hommes et non aux femmes.

Nous recommandons au gouvernement de mettre au point des programmes d'action efficaces. Nous entendons par «efficaces» des programmes chiffrés qui comportent des objectifs et des échéances. Dans la suite qu'il a donnée au rapport Abella, le gouvernement n'a respecté que partiellement les recommandations pratiques et plutôt modérées—on ne saurait certes pas les qualifier de révolutionnaires. Il n'est pas allé assez loin. Je signale que le Comité d'action nationale avait recommandé une réaction gouvernementale beaucoup plus énergique au rapport Abella, estimant en fait inadéquate la mesure législative qu'il présentait pour y faire suite. Le Comité exhortait plutôt le gouvernement fédéral à faire œuvre positive en proposant des programmes et des pratiques qui comportent des obligations, des sanctions, des objectifs et des échéances chiffrés, en vue de réaliser l'égalité dans les domaines de compétence fédérale.

Pourquoi exiger des contingentements, des échéances et des mesures très précises? Parce que on ne parvient à rien autrement. Nous avons entendu de belles paroles sur l'action positive, de beaux projets d'intervention. Je vais vous en signaler un exemple à titre de porte-parole dans le domaine des arts et de la culture. Radio-Canada est une société d'État. En 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au

Canada avait recommandé qu'on attribue une responsabilité particulière aux sociétés d'État qui devraient mettre au point leurs propres programmes destinés à assurer une plus grande participation des femmes. C'était il y a quinze ans. Or, comme elles n'y étaient pas obligées, qu'on ne leur avait pas fixé d'objectifs chiffrés, ces sociétés après avoir subi de fortes pressions n'ont conçu que des plans très vagues. Il en est résulté, évidemment, très peu de changement quant à la proportion de femmes parmi les gestionnaires ou les réalisateurs, et encore moins de modification quant à l'image qu'on donne de la femme à l'écran. Les résultats ont été très médiocres parce qu'il n'y avait pas de comptes à rendre. Cela suffit, maintenant; nous ne voulons plus de plans d'action, de promesses sans conviction; nous réclamons de l'action. Nous exigeons des évaluations et, si elles ne sont pas satisfaisantes, que l'on congédie les responsables pour les remplacer par des gens qui auront vraiment à cœur l'égalité des femmes.

Pour ce qui est de l'évaluation, je puis recommander la méthode préconisée dans le rapport MacDonald. Il s'agit de données statistiques que tous les ministères du gouvernement et les sociétés d'État, et même les sociétés privées ayant signé des contrats avec le gouvernement, devraient être tenus de publier. Ainsi, chaque ministère divulguerait le nombre de femmes sur sa liste de paye. Ces données devraient tenir compte de la proportion des travailleuses à temps partiel et du traitement qui leur est versé. Si l'on constate par exemple que, dans certains domaines, les femmes constituent 60 p. 100 de la main-d'œuvre, mais ne reçoivent que 40 p. 100 des salaires versés, on en déduirait que la plus forte proportion des salaires bénéficie à la plus faible proportion d'hommes occupant des postes de surveillants ou bien des postes évalués à des niveaux supérieurs. Nous pourrions ainsi comparer les données d'année en année et vérifier objectivement si la proportion des femmes à occuper ces postes de surveillance s'accroît ou pas. On éviterait ainsi aux différents services gouvernementaux de prétendre avoir une excellente attitude à l'égard des femmes et maints projets à leur intention, alors qu'en réalité ils ne lèvent pas le petit doigt pour y donner suite.

Je voudrais à présent parler de la notion du travail égal à salaire égal, notion fort importante qui fait partie intégrante de tout programme destiné à assurer l'égalité des femmes en matière d'emploi. Officiellement, cette égalité existe au niveau fédéral. La Commission canadienne des droits de la personne veille à son application et j'aurais voulu pouvoir dire que la Commission fait de l'excellent travail à cet égard. Malheureusement, ce n'est pas tout à fait le cas, car de nombreux dossiers accusent du retard, alors que d'autres ne sont pas traités avec l'enthousiasme qui conviendrait, outre le fait que les lignes directrices de la Commission sont quelque peu rétrogrades et légèrement déphasées et que l'organisme en soi bénéficierait de certains remaniements.

Si le gouvernement fédéral avait systématiquement fait appliquer dans ses services le principe de la parité salariale pour un travail d'égale valeur, les données statistiques à ce sujet en témoigneraient. Dans les industries réglementées au niveau fédéral, depuis que ce principe est appliqué soit sept ans environ, on constate que l'écart de traitements est en voie de disparaître. Malheureusement, les statistiques ne démontrent pas une telle tendance. L'application de ce principe s'est faite